

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du 26 septembre 2019**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ représenté par Roland GIBERTI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nicolas ISNARD - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**VOI 008-6716/19/BM**

**■ Demande de subvention d'investissement pour le financement de l'opération  
"Requalification de l'entrée Nord" sur la commune de Miramas  
MET 19/11899/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses opérations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Dans le cadre de l'aménagement de son territoire, la Métropole Aix-Marseille-Provence / Conseil de territoire Istres-Ouest Provence souhaite engager des travaux de réaménagement de l'entrée Nord de la commune de Miramas.

L'emprise de ces travaux se situe entre le pied de l'ouvrage d'art situé à proximité du rond-point de la Toupiguières et le rond-point René Cassin sur une surface totale de 11 000 m<sup>2</sup>.

L'objectif de ce projet est le réaménagement de l'entrée de ville devenue vétuste par la création de couloirs de circulation pour véhicules légers, poids lourds et autobus, la réalisation de voies cyclables et cheminements piétonniers, la création d'un carrefour giratoire et le traitement paysager.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

**Signé le 26 Septembre 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 30 septembre 2019**

Le coût prévisionnel est estimé à 4 226 893,81 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

|                                                    |                |                           |
|----------------------------------------------------|----------------|---------------------------|
| Région<br>Contrat Régional d'Equilibre Territorial | 10,00 %        | 422 689,38 euros          |
| Métropole Aix-Marseille-Provence                   | 90,00%         | 3 804 204,43 euros        |
| <b>TOTAL</b>                                       | <b>100,00%</b> | <b>4 226 893,81 euros</b> |

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération du Conseil de la Métropole n° VOI 018-3387/17/CM du 14 décembre 2017 créant l'opération 2018500300 rattachée au programme n° 175140BP ;
- La délibération n° FAG 092-4908/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant approbation du budget principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence et adoption du budget primitif 2019 et des Etats Spéciaux de Territoires ;
- La délibération n° FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

**Où il le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : « Requalification de l'entrée nord » sur la commune de Miramas.

**Délibère**

**Article 1 :**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Signé le 26 Septembre 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 30 septembre 2019

**Article 2:**

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement à l'État Spécial de Territoire Istres-Ouest Provence 2019 et suivants, chapitre 4581185003, nature 4581185003, code opération 2018500300.

La recette correspondante sera constatée au Budget primitif 2020 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence, section d'investissement, nature 1323, code opération 2018500300.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Conseiller Délégué  
Espace Public et Voirie

Christophe AMALRIC